

## SÉANCE DU 05 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt trois

Le cinq avril

Le conseil municipal de la commune de CHAPEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles ARDIN, Maire

Date de convocation du conseil : 31 mars 2023

Excusés : F. CHARLES ayant donné pouvoir à B. BIBOLLET, G. VORLET ayant donné pouvoir à G. CLERC, Agnès GUILLAUD-SAUMUR, Jérôme REGAT

Absent : Néant

Assiste à ce conseil : C. VERRON

Secrétaire de séance : G. CLERC

M. le Maire ouvre la séance à 19 h 30

### ORDRE DU JOUR

DIA : 1 appartement sur parcelles A 1170, 1173, 1179, et 1188 « Plein Sud »

Grand Annecy : Tarif de la redevance d'occupation du domaine public par les Vélonecy. Convention de facturation du service ADS.

Nomination d'un élu à la commission Économie

Budget Ecole et Périscolaire

Approbation du Compte Administratif 2022

Approbation du Compte de Gestion 2022

Affectation des résultats 2022

Approbation du budget primitif 2023

Modification des tarifs garderie et cantine à compter de la rentrée 2023

Budget Principal

Approbation du Compte Administratif 2022

Approbation du Compte de Gestion 2022

Affectation des résultats 2022

Vote des taux des taxes communales

Imposition des locaux vacants à la taxe d'habitation

Attribution des subventions aux associations

Approbation du budget primitif 2023

-

Questions diverses

## DÉLIBÉRATIONS

### DIA - Un appartement sur parcelles bâties cadastrées OA 1170, 1173, 1179 et 1188 pour 105,21 m<sup>2</sup> et un parking extérieur sis 177 Allée du Coteau

A l'unanimité (à l'exclusion de Mme DEBROUX, absente), le Conseil Municipal décide de ne pas préempter ce bien.

Mme Christelle DEBROUX entre en séance et participe aux délibérations du Conseil Municipal.

### GRAND ANNECY - TARIF DE LA REDEVANCE DU DOMAINE PUBLIC POUR L'OCCUPATION DU PARC DE VÉLOS ÉLECTRIQUES

M. Le Maire explique que le Grand Annecy doit payer une redevance d'occupation du domaine public relative au parc de vélos électriques situé devant le coiffeur.

Le Grand Annecy propose le tarif de 1 €/m<sup>2</sup> annuel.

Il informe que ce service marche bien même s'il n'est présent sur la commune que 6 mois de l'année (mois d'été). D'autres communes ont demandé cette installation (Chainaz-les-Frasses, Gruffy et Saint-Sylvestre). Des box fermés vont être installés sur Chaux-Balmont permettant aux usagers de garer leur vélo en toute sécurité et profiter du covoiturage.

M. BELLEVILLE demande si l'on sait qu'elle est la destination la plus courante des usagers ? M. ARDIN répond que c'est principalement sur Alby et Cap Périaz

M. ARDIN précise que pendant les mois d'été (bus gratuits) il sera possible de prendre le bus et louer un vélo gratuitement dans la limite de 1 h pour les 2 services. Il y a actuellement 2 800 vélos sur l'agglomération pour la location avec des problèmes de maintenance.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adopte le prix de 1 €/m<sup>2</sup> annuel pour la redevance d'occupation du domaine public.

## **GRAND ANNECY - MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR LA CONVENTION ADS - AUTORISATION DU DROIT DES SOLS**

M. Le Maire explique que les élus de Grand Annecy ont débattu pour revoir la facturation du service ADS en incluant le service "Police de l'urbanisme". Après vote des élus du Grand Annecy et par solidarité entre les communes de l'agglomération, il a été voté la répartition suivante :

1/3 de part fixe (population)

2/3 part variable (taux d'utilisation du service par la commune)

Un projet de convention a été envoyé à CHAPEIRY dans ce sens et M. Le Maire souhaite adopter ce nouveau mode de facturation.

M. BELLEVILLE souhaite connaître le nombre de dossiers facturés à Chapeiry. Une demande sera effectuée dans ce sens.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal adopte les nouvelles règles de facturation du service ADS et donne pouvoirs à M. Le Maire à l'effet de signer cette convention.

## **GRAND ANNECY - NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION "ÉCONOMIE"**

M. Le Maire informe qu'à la suite du décès de M. Roland GUFFOND qui siégeait à la commission "Économie" du Grand Annecy, il y a lieu de le remplacer.

Il fait appel aux candidatures.

M. Benoît BIBOLLET souhaite faire partie de cette commission.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal nomment M. Benoît BIBOLLET à la commission "Économie" du Grand Annecy.

## **BUDGET 2023 "ÉCOLE ET PÉRISCOLAIRE"**

Mme GAY présente le compte administratif du budget annexe.

Elle présente des tableaux de synthèse de la partie "Cantine" et "Garderie". Ces deux services présentent de lourds déficits de fonctionnement (- 32 722,21 € pour la cantine, -7 172,07 € pour la garderie périscolaire). Pour la cantine, le déficit est dû au coût des repas qui a été révisé par le prestataire, ainsi que par la présence d'un agent supplémentaire de surveillance.

M. BELLEVILLE demande si le nombre des élèves fréquentant la cantine est constant. Mme CLERC lui répond dans l'affirmative.

Mme DEBROUX demande si une facturation liée au quotient familial ne serait pas plus adaptée. Mme CLERC répond que c'est difficile à mettre en place et demande une plus lourde gestion répercutée sur le service administratif. Elle précise qu'à partir de septembre 2023, avec un nombre d'élèves prévus plus important, le service sera "plus rentable".

Ces déficits sont absorbés par le budget principal. Mme CLERC explique que ces services ne sont jamais équilibrés dans la commune. Néanmoins, une augmentation des prestations est nécessaire à l'effet de ne pas grever davantage les finances de la commune.

Le résultat de ce budget, pour l'année 2022 est déficitaire pour 1 849,47 €. Avec le report de l'année 2021, l'excédent dégagé est de 13 541, 41 €.

Mme GAY présente ensuite les prévisions pour l'année 2023 qui ressort à 200 864,87 € avec une participation du budget principal à hauteur de 124 520,93 €.

Hors la présence de M. Le Maire, le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité.

Le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

M. Le Maire propose de modifier les tarifs des services : une augmentation de 0 ,30 € par repas pour tous les forfaits.

Après discussion, il est décidé à l'unanimité d'augmenter de 0,40 € le repas facturé aux parents, soit :

- 5,70 € pour les scolaires
- 5 € pour les agents (sans surveillance)
- 7 € pour les extérieurs

M. Maire propose également de revoir le service de la garderie et les tarifs. Il désire supprimer la fourniture du goûter, sans changer le tarif de garderie car il faut 2 agents jusqu'à 18 h.

Après discussion, les tarifs de la garderie seront les suivants :

- Matin : 3 €
- Soir : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche : 3,50 € sans goûter.

Les parents devront fournir le goûter à leurs enfants et le règlement de la garderie sera modifié dans ce sens.

Adopté à l'unanimité.

## **BUDGET PRINCIPAL 2023**

Mme VERRON présente aux membres du conseil les résultats 2022 du budget principal.

- Résultat de 2022 :
- Fonctionnement : + 124 343,40 €
- Investissement : - 212 478,06 €

Compte tenu du report des résultats 2021 :

Fonctionnement : + 193 015,68 €  
Investissement : + 260 828,42 €

Soit un résultat global excédentaire de 453 844,10 €.

Il est ensuite présenté la liste des travaux à réaliser en 2023 et approuvés par la commission "Finances" réunie le 30 mars dernier.

Les subventions aux associations sont ensuite étudiées. Un montant global des subventions 2023 de 3 000,00 € est validé.

M. Le Maire propose ensuite la révision des taux d'imposition pour 2023.

Il est proposé une augmentation de 2,5 % pour l'ensemble des taux.

Après discussion, à l'unanimité, les taux des contributions directes sont relevés de 2,5 %.

Il est également proposé de taxer les logements vacants à la taxe d'habitation. Adopté à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **PADD**

M. Le Maire rappelle la réunion prévue pour le PADD en date du 18 avril à 19h15 à la salle communale.

La séance est close à 22h15.